

Steenvoorde_{info}

HIVER 15/16

N°47



Le journal de la ville de STEENVOORDE

4 à 6 Retour en images



- 7 - Hommage
- 8 - Histoire
- 9 - Cloostermeulen
- 10 et 11 - Ville fleurie

12 Travaux



- 13 - Assainissement
- 14 - Urbanisme

15 Vie économique



- 16 - Humanitaire
- 17 - Solidarité

18 Sport



21 Etat civil

- 22 - Loisirs
- 23 - Brèves
- 24 - Agenda



Nous sommes Paris !



**C'est toujours
la bonne saison
pour donner**

Dimanche 13 mars de 8h à 12h - Salle des Fêtes
Dimanche 22 mai de 8h à 12h - Salle des Fêtes
Dimanche 24 juillet de 8h à 12h - Salle des Fêtes
Samedi 27 août de 8h à 12h - Salle des Fêtes
Samedi 29 octobre de 8h à 12h - Salle des Fêtes
Vendredi 30 décembre de 8h à 12h - Salle des Fêtes

Directeur de la publication

Jean-Pierre Bataille

Conception et photos

Stéphane Thiriet, Sébastien Laporte,
Céline Ingelaere, Marie-Astrid Savary, Bertrand Gouy,
Valérie Santraine, Emilie Declerck, Béatrice Falik.

Photo de couverture : Michaël Teite

Impression :

Nord'Imprim - Steenvoorde

03 28 43 84 00

STEENVOORDE INFO est édité sur papier recyclé

Vous pouvez nous contacter sur notre boîte E-mail :
contact@mairie-steenvoorde.fr ou au 03 28 49 77 77



Ombres et lumière

Chères Steenvoordoises, chers Steenvoordoïs

L'année 2015 restera, pour notre pays, comme une année particulièrement sombre.

Aux attentats de janvier, a succédé un lot de violences, d'accidents, d'inondations avant que nous ne soyons replongés, à nouveau, dans l'horreur et dans l'effroi le 13 novembre à Paris. La France était alors blessée, mutilée mais elle eût la force et la volonté de ne pas se laisser anéantir. L'union nationale, indispensable autour de nos dirigeants et de nos forces de sécurité et de secours, résonna comme un espoir pour nos valeurs démocratiques ; sachons-nous en souvenir au quotidien en mémoire des victimes.

L'autre point marquant de 2015, sans ampleur comparable mais tout aussi révélateur du malaise de notre société, s'est traduit dans les scrutins départementaux et régionaux. L'expression forte de la colère et du désespoir s'est exprimée aussi dans nos communes rurales où nous pensions, peut-être à tort, que les choses allaient moins mal qu'ailleurs.

Face à ce nouveau coup de semonce et à ce ressenti amplifié par une crise économique qui dure, nous, élus municipaux, imaginons au quotidien apporter des solutions à vos difficultés, sans baguette magique et sans garantie de résultat. Nous pouvons agir sur le cadre de vie, le confort des écoles, les équipements sportifs et culturels, soutenir la vie associative, venir en aide aux plus démunis, voilà notre champ d'actions. Nous avons ainsi de sérieux motifs de satisfaction : écoles et collèges rénovés, nouvelle maison de retraite, commerces variés et de qualité, résultats sportifs de haut niveau en football, tennis et judo, vie associative diversifiée et festive et, cerise sur le gâteau, Iris Mittenaere, native de Steenvoorde, qui décroche le titre de Miss France !

Alors, en dépit des diminutions des dotations de l'Etat, des contraintes administratives, des obligations nouvelles (mise en accessibilité des bâtiments publics, obligation de construire 340 logements locatifs d'ici 2025, réforme des rythmes scolaires...) nous œuvrons à maintenir la cohésion de notre petite ville et de ses habitants. Les agents et les services municipaux travaillent chaque jour, avec détermination et enthousiasme, pour que notre commune soit accueillante et bien entretenue. Alors, puisque nous sommes encore en période de vœux, je n'en formulerai qu'un : celui que 2016 nous apporte plus de lumière que d'ombres.

Bonne et heureuse Année à toutes et à tous !

Votre Maire,
Jean-Pierre Bataille



Retrouvez-nous sur Facebook
sur la page
"Ville de Steenvoorde"

Dans le rétro

27 Septembre - Ronde du moto Club



3 Octobre - Fête du Houblon



4 Octobre - Fête du Houblon



10 et 11 Octobre - Carrefour de l'Art



16 Octobre - Semaine du goût



Dans le rétro

9 Novembre - Saint Martin au Saint -Laurent



9 Novembre - Saint Martin au Ryveld

22 Novembre - Sainte Cécile



10 Novembre - Saint Martin au Centre-Ville



29 Novembre - Sainte Barbe



5 Décembre - Téléthon - 3588 € récoltés



Dans le rétro



17 Décembre - Repas de Noël des Aînés



17 Décembre - Arbre de Noël



22 Décembre - Colis des Aînés



17 Décembre - Arbre de Noël



20 Décembre - Course de Noël des Moulins



Hommage

11 Novembre 2015



C'est une cérémonie inhabituelle qui s'est déroulée au cimetière cette année puisque la commune, avec le Club Histoire, a rendu un hommage particulier à 7 soldats britanniques. Le Club, dans le cadre de ses recherches sur la Grande Guerre, voulait porter l'attention sur ce petit carré militaire parfaitement entretenu par les services de la *Commonwealth War Graves Commission*, mais méconnu des steenvoordoï. Dès la fin de l'année 1918, après l'armistice, il fut décidé côté britannique de ne pas rapatrier les corps des soldats morts aux combats. Ces corps furent inhumés le plus près possible de ces combats, dans des cimetières gérés à l'origine par l'*Imperial War Graves Commission*. Par la suite, on regroupa des tombes et des cimetières. A Steenvoorde, ville de l'arrière, fût regroupées 11 tombes de soldats décédés en 1915. Après la cérémonie au Monument aux Morts, les enfants du groupe scolaire ont exposé et présenté leurs différents travaux réalisés dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires et les collégiens de l'Institution Notre-Dame de Lourdes ont conclu cette belle matinée en lisant le poème de John Mac Rae :

"In Flanders fields".

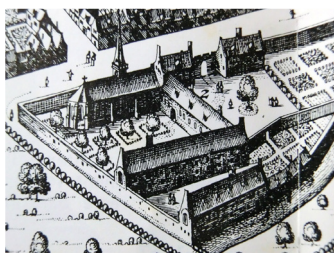


Les soldats inhumés à Steenvoorde

John O'Brien
James Fuller Pilch
Charles William Gordon Britts
Arthur Walker
W. F. Childs
Georges Greeves
Réginald Coombes

Le Couvent des Sept Fontaines

par Daniel Francke



Mathieu de Licques, Seigneur de Steenvoorde concède en 1404 le Couvent aux religieuses de Notre Dame des 7 Fontaines qui étaient au nombre de quatre. Il existait déjà un hôpital à Steenvoorde à cet endroit

(« avec âtre et chapelle »).

Ces religieuses de l'Ordre de St Augustin avaient le devoir d'« héberger les pauvres pèlerins et honteux passants et si d'aucuns deviennent malades, à les traiter amoureusement, lever, coucher, etc. ».

Le couvent brûla en 1434 et Philippe le Bon Duc de Bourgogne fit don de terres en faveur de celui-ci. Philippe le Bon les autorisa par lettres du 7 mai, à faire appel à la charité publique pour la réédification de leur

bouchers et à empêcher l'eau de sourdre, à tel point que des pompes durent être installées. D'autres puits se trouvaient aux alentours de la Rue de Poperinghe et les usagers payaient au couvent une sorte de « droit sur l'eau ».

A l'époque de la Révolution, on comptait 15 religieuses et sœurs converses, toutes originaires de la région ainsi qu'un aumônier. Jusqu'au 17ème siècle, il était de règle d'enterrer les sœurs converses dans le cloître, les pensionnaires et domestiques dans le cimetière et dans la chapelle, les religieuses et les seigneurs de Steenvoorde.

Après la Révolution, les bâtiments abritèrent : la Mairie, l'hospice civil, la justice de paix, une Ecole de Frères au milieu du 19ème siècle et dans les années 1950 le service incendie et le chaufferie des aînés.

Les bâtiments avaient été rénovés ou reconstruits au cours du 18ème siècle, adoptant un plan différent

de celui d'origine. La chapelle, déjà vétuste disparut au tout début du 19ème siècle.

En 1970-1971, les bâtiments furent rasés et on construisit au même emplacement la Résidence des 7 Fontaines, une Maison de Retraite moderne et fonctionnelle.

On y a continué, jusqu'à octobre dernier à « amoureusement traiter, lever, coucher, etc. » de nombreuses personnes âgées. C'était déjà le vœu de Mathieu de Licques en 1404...



maison. Le 4 septembre 1439, il amortit, en leur faveur, 36 mesures de terre. Il prit ainsi le titre de « fondateur » du Couvent, les seigneurs de Steenvoorde en avaient le « patronage » et se faisaient inhumer dans la chapelle du Couvent.

Pourquoi le vocable des « 7 Fontaines » ?

Sept beaux puits de brique se trouvaient dans les caves, le cloître et le jardin du couvent. Lors de la construction de la Maison de Retraite, on eut beaucoup de mal à les



GROS PLAN



Le 14 octobre dernier a eu lieu le déménagement des locataires de la Résidence des Sept Fontaines vers le nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), rue de Bailleul, dénommé le Cloostermeulen (en

référence au moulin qui existait auparavant à cet endroit).

Grâce aux services techniques des différentes communes, au personnel de l'EHPAD, aux élèves de la fondation Depoorter d'Hazebrouck et à de nombreux bénévoles, chacun a pu intégrer sa nouvelle chambre en une journée.

Déménagement sans encombre

Les travaux de l'EHPAD avaient commencé en août 2013. Le déménagement est intervenu après 26 mois de travaux. C'est avec une grande émotion que les résidents, Mme Doncker (Directrice) et le personnel laissèrent derrière eux cette bâtisse devenue inadaptée pour intégrer leur nouvelle structure bien plus moderne.

Répondant à des normes précises en termes d'accueil et de soins, le bâtiment de 2 étages avec ses chambres individuelles, accessibles, équipées de douches et de toilettes était prêt à recevoir ses nouveaux pensionnaires.

Devenir de l'ancien bâtiment

Le Conseil Municipal aurait souhaité que de nouveaux logements voient le jour en lieu et place de la résidence des 7 Fontaines. Ceci n'est toutefois pas autorisé par les services de l'Etat car cette zone est classée en zone rouge au Plan de Prévention des Risques d'Inondations.

Aussi, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'établissement public foncier afin que celui-ci rachète les lieux, démolisse les constructions et profite des surfaces existantes à proximité immédiate de la becque pour à la fois lutter contre les inondations et renaturer le site.

EN QUELQUES CHIFFRES...

- 91 chambres mises à la disposition des résidents.
- 22 m² : la superficie des chambres individuelles.
- 16 Lits pour patients souffrant de la maladie d'Alzheimer.
- 8 places pour couples.
- 26 mois de travaux.
- 7500 Mètres carrés de terrain arboré.
- 11 Millions d'euros nécessaires à la construction de l'EHPAD.





Steenvoorde, ville fleurie

Le jury régional des Villes et Villages Fleuris a rendu son verdict et notre commune garde le label "2 fleurs" avec les félicitations du jury. La troisième fleur n'est pas inaccessible. Toutefois, pour une commune de 4000 habitants reste très difficile.

Cette année, les membres du Jury régional, tous professionnels du fleurissement, se sont réunis les 12 et 13 octobre pour décider du "sort" de notre commune.

Après avoir rencontré François PARESYS, conseiller municipal délégué à l'environnement et au cadre de vie, les élus et l'équipe des espaces verts, le 25 juillet dernier, l'espoir était permis.

Les points forts furent évoqués avec notamment les différentes actions scolaires comme les visites guidées du jardin public et des jardins familiaux, mais aussi la création de carrés potagers cultivés par chaque classe dans le jardin de l'école publique.

Patrimoine végétal

Selon le jury, Steenvoorde présente un patrimoine arbustif diversifié ainsi que des pelouses de qualité et très bien entretenues.

Des haies champêtres ont été

implantées dans l'aire nature ainsi qu'au Hameau du Ryveld. Il a été noté que le fleurissement était harmonieux et que le volume et les couleurs variées témoignaient de la créativité des techniciens.



Un arbre pour le climat

Trois chênes ont été plantés par les enfants de CE1-CE2 de l'atelier environnement des NAP sur l'espace vert devant la salle Saint-Exupéry.

MERCI

En participant au concours des maisons fleuries, vous contribuez à la beauté de votre commune. Merci et bravo aux 60 concurrents des différentes catégories : maisons avec jardin, fenêtres et façades, commerces, fermes, maison de retraite.





Sécurité

Un plateau surélevé, destiné à faire ralentir les automobilistes, a été posé à l'entrée du collège Saint-Exupéry.

Le passage pour piétons qui le surmonte est équipé d'un panneau clignotant et d'un éclairage transversal spécifique. Le coût de ces travaux réalisés par l'entreprise Ramery est de 59 341,20 € TTC.

Nouvelle toiture

L'entreprise ECR a rénové la partie centrale et l'aile sud de la toiture de l'Espace Culturel pour un montant de 102 577,49 € TTC.

En 2016, les travaux de l'aile nord et de la terrasse en zinc au-dessus de la Médiathèque seront réalisés.



Extension

Un local de rangement de 36 m² a été créé par l'entreprise Codeville derrière le Club House de tennis. Il est équipé d'une pièce de stockage pour le matériel du club et d'un espace de rangement. Ces aménagements ont été réalisés par les services techniques municipaux.

Le coût total est de 33 481,84 € TTC.



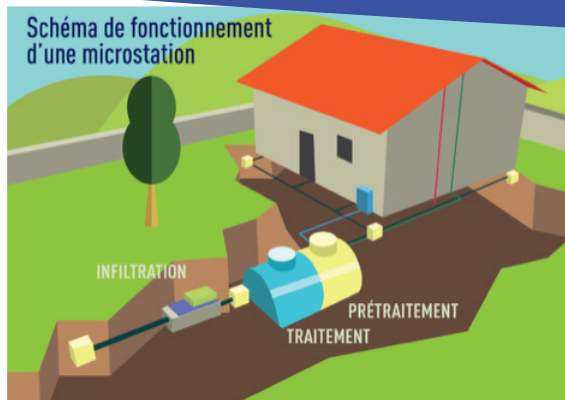
Signalétique

Une signalétique bilingue a été posée en ville afin d'indiquer les nouvelles voies. Celle-ci sera aussi envisagée lors de chaque renouvellement de plaques anciennes.



INFO

Les réfections de trottoirs se poursuivent dans notre commune. Les services techniques ont refait dernièrement les trottoirs de la petite route d'Eecke et de la rue Alphonse Daudet.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

La Commune de Steenvorde a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont l'objectif est de proposer à l'ensemble des propriétaires de parcelles non desservies par le réseau public d'assainissement collectif un service de contrôle et d'assistance technique de leurs installations.

Les enjeux du SPANC

- Offrir à tous les habitants un service de qualité en apportant une assistance technique pour encourager les projets de réhabilitation, les constructions neuves et les ventes
- Respecter la réglementation et en particulier les arrêtés ministériels du 07 mars et du 27 avril 2012
- Maîtriser la facture des habitants. Les contrôles périodiques sont rémunérés par votre facture d'eau. Pour les contrôles des installations neuves ou réhabilitées, ou en cas de vente, le tarif de la prestation pourra être communiqué en mairie ou auprès de Lyonnaise-des-Eaux. Il s'agit d'un tarif négocié
- Répondre aux enjeux environnementaux, pour améliorer la qualité des cours d'eau et respecter le code de la santé publique

Les missions du délégataire Lyonnaise-des Eaux :

- Vérifier le bon fonctionnement des installations existantes, **à partir de décembre 2015 et tout au long de l'année 2016**, puis tous les 10 ans
- Contrôler des installations neuves ou réhabilitées
- S'assurer de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées
- Auditer la conformité en cas de vente
- Assister techniquement et aider dans le montage de dossiers éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les évaluations périodiques réalisées au domicile des habitants sont financées par votre abonnement au service.

- Vous êtes contacté par Lyonnaise des Eaux pour planifier un rendez-vous
- Le diagnostic réalisé vous est transmis, ainsi qu'à la commune
- Une assistante technique vous est proposée

En cas d'absence, un avis de passage est laissé et vous invite à recontacter le technicien pour un nouveau rendez-vous.



Une réunion publique a eu lieu au centre social le vendredi 13 novembre dernier.

Jean-Luc DEHUYSSER, Adjoint délégué à l'Aménagement, aux Travaux, à l'Urbanisme et au Développement Durable et les services de la Lyonnaise des Eaux ont répondu aux questions des administrés.

NUMERO D'APPEL EN CAS D'URGENCE

0977 401 121



La construction ou les travaux que vous envisagez doivent être conformes aux règles contenues dans le Plan Local d'Urbanisme : type d'occupation des sols admis, conditions de l'occupation des sols, implantation par rapport aux voies, aux limites séparatrices, hauteur des constructions, aspect extérieur...

Par ailleurs, des règles spécifiques peuvent avoir été instaurées si vous construisez dans un lotissement, si vous êtes dans une zone impactée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations ou le périmètre d'un bâtiment classé au titre des monuments historiques.

Le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme permet à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, qui instruit les dossiers, de vérifier la conformité de votre projet avec ces règles.

Quels travaux nécessitent une autorisation ?

Selon l'importance des travaux, vous devez déposer une déclaration préalable ou une demande de permis de construire.

Construction nouvelle



Vous construisez une maison, vous devez déposer une demande de permis de construire.

Vous construisez un garage ou une dépendance.

Si votre projet entraîne la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol de plus de 20 m², vous devez demander un permis de construire.

Si vous créez entre 5 et 20 m², une déclaration préalable suffit.

En dessous de 5 m², vous n'avez aucune formalité à accomplir.

Construction existante

Pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaire, vous n'avez aucune formalité à accomplir.

En revanche, vous devez déposer une déclaration préalable **pour les travaux de ravalement, ou qui modifient l'aspect extérieur de la construction, ou qui créent entre 5 et 20 m² (40 m² en zone urbaine) de surface de plancher ou d'emprise au sol nouvelle.**

Si vous faites des **travaux d'agrandissement** créant plus de 20 m² (40 m² en zone urbaine) un permis de construire est requis.

Exemples

Vous aménagez votre grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir, aucune formalité n'est exigée. Si vous modifiez en même temps l'aspect extérieur du bâtiment, une déclaration préalable est nécessaire.

Vous créez un étage supplémentaire dans votre logement. L'augmentation de surface, si elle dépasse 20 m² (40 m² en zone urbaine) nécessite la délivrance d'un permis de construire.

Vous percez une ouverture (porte, fenêtre, vélux...). Vous devez déposer une déclaration préalable. Si vous changez en même temps la destination du local, il vous faut un permis de construire.

Vous construisez une terrasse, une véranda ou un abri de jardin. Les limites de 5 m² et 20 m² (40 m² en zone urbaine) de surface de plancher ou d'emprise au sol créée s'appliquent également :

- En dessous de 5 m² : aucune formalité.
- Entre 5 m² et 20 m² (40 m² en zone urbaine) : déclaration préalable
- Au-delà de 20 m² (40 m² en zone urbaine) : permis de construire

Cas particulier de changement de destination

Il y a changement de destination lorsqu'un local passe de l'une à l'autre des catégories suivantes : habitation, hébergement hôtelier, bureau, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt.

Une déclaration préalable est au moins requise. Si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient les structures porteuses ou la façade du bâtiment, vous devez déposer un permis de construire.

Les formulaires de déclaration préalable ou de permis de construire sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

Profession : infirmier !



Matthieu DUFOR a 29 ans, vient de Rumillinghem et a découvert Steenvoorde en se baladant avec sa famille. Infirmier Diplômé d'Etat depuis 2008, il débute sa carrière au Centre Hospitalier de Saint-Omer dans différents services. Depuis 2014, il s'est forgé une solide expérience en effectuant des remplacements dans de nombreux cabinets. Après une petite halte de 3 mois en Bourgogne, le mal du pays se fait sentir et l'opportunité de s'installer à Steenvoorde se présente. C'est sans aucune hésitation qu'il ouvre son cabinet le 14 novembre dernier où il vous soigne tous les après-midi. Il se déplace aussi chez vous sur un simple appel.

25, Place Saint-Pierre

07 83 50 95 11

Permanences au cabinet

du Lundi au Samedi de 15h30 à 17h30

7 jours sur 7, de jour comme de nuit

Thugal CHERMEUX SARL



Vous apprendre à conduire, c'est l'affaire de la famille CHERMEUX. Thugal, le papa a démarré à Hazebrouck en 1987. Emmanuel, le fils, a vite rejoint son père afin de l'aider à former tous les apprentis conducteurs. Après avoir créé une antenne à Cassel, l'extension de l'entreprise familiale s'est arrêtée à Steenvoorde. Cela faisait longtemps qu'Emmanuel désirait s'installer chez nous. Vous trouverez, outre un accueil chaleureux, toutes les possibilités de passer les permis auto, moto (avec une piste privée), cyclo et même remorque. N'hésitez pas à le contacter, il vous aidera à trouver votre chemin...

6, rue Carnot
03 28 41 03 26

Séances de code :

Le jeudi à 18h30 et le samedi à 15h00

Orthophoniste

Elles ont les moyens de vous faire parler ! Laëtitia DESCHODT et Louise VANDERLYNDEN ont 25 ans toutes les deux. C'est en 2014 que Laëtitia obtient le diplôme d'Orthophoniste et décide de s'installer dans notre commune. Connaissant Louise depuis l'école où elles ont été formées, elle l'invite à la rejoindre. L'Orthophonie est une méthode de soins consistant à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles, entre autres, du langage oral et écrit et de la communication. Elles peuvent traiter le nourrisson, l'enfant, l'adulte comme la personne âgée.

38, Place Norbert Ségard

Sur rendez-vous.

Laëtitia DESCHODT - 06 11 46 33 59

Louise VANDERLYNDEN - 06 48 19 38 02





4L TROPHY

Pierre et Thomas, équipage 234

Le Raid 4L Trophy est une formidable aventure humaine, sportive et solidaire pour les étudiants âgés de 18 à 28 ans. En ligne de mire, Marrakech, destination finale d'un périple de 10 jours et près de 6 000 km. C'est avant tout un raid humanitaire qui a pour but de faciliter l'accès à l'éducation aux enfants du désert marocain. C'est pour cette raison que Pierre Parent, Steenvoordoï et Thomas Cottigny, élèves à HEI Lille, décident de s'engager dans cette 19ème édition. Désireux de partager ce défi, ils sont aussi impatients de faire de belles rencontres et d'apporter de nombreuses fournitures aux enfants du désert. Pour ce faire, ils ont besoin de soutien : partenariat financier avec les entreprises tout d'abord en échange d'encarts publicitaires, mais aussi partenariat en nature avec notamment les écoles. N'hésitez pas à les suivre du 18 au 28 février 2016.



INFOS

Pierre PARENT - Thomas COTTIGNY
14 bis route d'Hondschoote
06.20.80.23.95
needforschool.4ltrophy@gmail.com
www.facebook.com/needforschool

Les neiges du Kilimandjaro

Hélène prend de la hauteur



Pour les enfants atteints de la polio, le simple chemin pour se rendre à l'école est aussi difficile que l'ascension d'une montagne. Pourquoi ne pas escalader une montagne pour que les enfants du monde n'aient plus à le faire ? C'est ce qu'ont décidé Hélène Deblock, Steenvoordoïse, et Mathilde Cuvelier accompagnées de six autres aventuriers : gravir le Kilimandjaro au profit d'une association luttant contre la poliomyélite. Après 7 mois



d'entraînement et de collecte de dons, ils s'envolent le 21 juin pour la Tanzanie et la grande aventure commence ! L'ascension se fera en 4 jours et demi et la descente en un jour et demi.

A elles deux, elles ont récolté 6 500€ ! Les fonds récoltés par l'ensemble du groupe permettront à 40 000 enfants d'être vaccinés contre la polio. Passer de 67 m, hauteur de notre ville, à 5 895 m, hauteur des neiges éternelles, il fallait le faire !

Découvrez l'épopée d'Hélène et de ses amis sur ces liens :

<http://www.climbinglikeibrahim.com/>

<https://www.helloasso.com/utilisateurs/helene-deblock-627687/collectes/helene-climbing-kilimanjaro-to-end-polio>

Soucieuse de favoriser les actions solidaires et l'insertion des jeunes, tout en offrant à ses habitants de nouveaux services, la Ville de Steenvoorde a décidé de faire appel à l'association Unis-Cité.

L'association Unis-Cité est née d'un rêve : « Qu'un jour il devienne naturel que tous les jeunes en France consacrent une année de leur vie à la collectivité, et que cet engagement, temps de construction de soi et d'ouverture aux autres, soit une réelle expérience de mixité sociale ».

Ce faisant, l'association recrute et encadre des jeunes en services civiques afin de répondre à des besoins sociaux variés. Ces jeunes, de Steenvoorde ou des environs, s'engagent ainsi sur des missions d'intérêt général, travaillent en lien étroit avec la Commune, et apportent leur touche de nouveauté, une bonne dose de dynamisme et beaucoup de volonté !

Sous la houlette d'Anne Decool, Adjointe aux écoles, Céline Ingelaere, Adjointe à la citoyenneté, Guillaume Paresys, le Centre social et l'Association

Santé au Cœur des Monts de Flandre, deux équipes de quatre jeunes vont intervenir, pendant 8 mois, sur la commune.

Deux grandes missions, complémentaires, leur seront confiées.

Une première action sera développée dans les écoles, avec l'accord et le soutien des Chefs d'établissement et acteurs de la vie scolaire. Poursuivant l'objectif général de sensibiliser les enfants aux valeurs civiques et citoyennes, l'équipe va s'attacher à **lutter contre le gaspillage alimentaire** ! Les volontaires vont ainsi proposer des actions en direction des élèves, de manière ludique, pendant le temps de cantine ou d'autres moments privilégiés (activités périscolaires par exemple). Sensibiliser pour mieux consommer et moins gâcher ! Tel est l'objectif affiché ! Une seconde action, impulsée dans l'élan des « cafés citoyens »

mis en place depuis quelques mois, visera à aider les habitants à **adopter des gestes éco-citoyens**. L'objectif ? Sensibiliser pour permettre à chacune et chacun de réaliser un geste pour la planète et faire de réelles économies ! Plusieurs actions seront proposées à tous les habitants : sensibilisation aux enjeux de l'éco-citoyenneté, réalisation de diagnostics sur les comportements et modes de consommation, animation d'ateliers ou de stands, participation à une réflexion autour de la création d'un espace citoyen tel qu'un jardin partagé... Ces jeunes viendront à votre rencontre, dans les écoles, les rues, chez vous, lors de nos festivités : merci d'avance de leur réserver le meilleur accueil ! Leurs tenues de couleur orange vous permettront de les identifier. Voici aussi leurs visages :



Ingrid DELAVAL



Clément ZIDEK



Morgane MERTENS



Coralie LAIGLE



Amélie BAERT



Aurélie HELLE



Léna KERFYSER



Marjorie LAIGLE



NOUVEAU

L'ALBUM DE VIGNETTES
DE VOTRE CLUB



EN VENTE

- L'Office de Tourisme
- La Presse

La fabuleuse épopée des Rouges et Noirs !

Le 11 octobre dernier, les joueurs de l'ASS, petits poucets de Flandre, ont perdu au 5ème tour de la Coupe de France contre l'équipe de Berck. Plus de 1200 personnes venues les supporter ont eu le cœur serré mais sont toutes fières du parcours réalisé par leur équipe. Qui aurait pu imaginer un tel engouement dans l'histoire du club fondé en 1941 ? Une vraie effervescence durant tout le parcours en battant successivement Hazebrouck (Cheminots), Ghyvelde, Audruicq et Auchy-les-Mines. Nul doute que nos jeunes footballeurs ont marqué les esprits en faisant honneur à leur maillot dans une aventure à jamais gravée dans la mémoire de tous les Steenvoordoïes. La Coupe de France, Steenvoorde et ses deux présidents, Alexis BOUREZ et Nicolas PANNEQUIN, ne sont pas prêts de l'oublier !

Caroline GRACIAL, sérial buteuse !

C'est une histoire peu banale que vit Caroline GRACIAL, 28 ans, joueuse de l'équipe féminine de Lille. Née à Pessac en Gironde, elle pratique sa passion, le football dès son plus jeune âge. En 1995, elle emménage à Steenvoorde avec sa famille, elle a alors 7 ans. Commence alors un parcours footballistique à faire pâlir certains messieurs. Jouant dans des clubs comme Hazebrouck, Hénin-Beaumont ou Arras, c'est à Templemars, club qui fusionnera avec Lille, que l'équipe du LOSC Féminines voit le jour et évolue en Division 2 du championnat de France.

Déjà auteur de 7 buts cette saison, Caroline est secrétaire administrative à la Cour d'Appel de...Limoges et revient tout les week-ends pour pratiquer sa passion et voir sa famille qui vit encore à Steenvoorde. D'après nos informateurs, peut-être la rencontrerez-vous cette année à l'occasion de l'anniversaire de notre club local...





ART MASS & MESS

Culture à l'horizon

Art Mass & Mess est une jeune association créée il y a deux ans par une équipe de jeunes Steenvoordoïes (20-25 ans) et des environs.

L'association a pour objet de promouvoir la culture dans la région, et notamment en Flandre, par le biais d'événements culturels variés. L'événement principal

organisé par AMM est un festival d'été à Steenvoorde, le AMM Fest'.

Le premier festival de l'association a eu lieu le 18 juillet 2015, et a rassemblé un public de 650 personnes. Il était organisé autour d'un élément principal : un concert, avec 7 groupes d'horizons musicaux variés (chanson française, Fatfuzz, jazz/hip-hop, post-rock, electro). La fanfare steenvoordoïse De Laatste Drop' a animé les inter-scènes. Un "coin ciné" où étaient projetés divers clips et courts métrages était installé dans l'enceinte du festival.

Parmi les événements créés en 2014 et 2015 par l'association :

- un Ciné-soupe en février 2015 avec le centre aéré de Steenvoorde (projection de courts métrage d'animation, en partenariat avec les Rencontres Audiovisuelles de Lille)

- un Ciné-soupe à la salle des fêtes de Steenvoorde en avril 2015 pour tous les publics (projection de courts métrages d'animation et en prise de vue réelle, en partenariat avec les Rencontres Audiovisuelles de Lille)

- un Ciné-goûter en novembre 2014

- un tournoi de Mölkky (jeu de quilles finlandaises), organisé pour la première fois en août 2014 et une seconde fois en août 2015.

Des événements sont en préparation pour le début de l'année 2016, qui seront centrés sur la photographie et la musique, et seront organisés dans des bars de Flandre.

INFOS

Le bureau de l'association est composé de 4 personnes :

- Président

Thibault Vanacker

- Vice-président

Valentin Lecerf

- Trésorier

Vincent Laroye

- Secrétaire

Mathilde Taffin

art.mass.mess.contact@gmail.com



Santé au Coeur des Monts de Flandre

Santé au Cœur des Monts de Flandre est une association engagée sur son territoire avec et pour les habitants afin d'améliorer l'état de santé et de faciliter l'accès à la prévention et aux soins.

Concrètement, en 2015, à Steenvoorde, différentes actions furent menées :

- l'organisation, en partenariat avec la municipalité, de la journée Sport Santé le 6 juin ;

- des interventions sur l'équilibre alimentaire dans le cadre des TAP ;

- la mise en place d'un groupe de marche pour les personnes diabétiques, en partenariat avec la maison de santé ;

- l'organisation, en partenariat avec la municipalité, des Cafés-citoyens sur le gaspillage alimentaire et la solidarité en milieu rural ;

- l'organisation d'un concours de maisons et jardins décorés pour Octobre Rose.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'association ou prendre part à un projet, n'hésitez pas à nous contacter.

Clémence Maillet - 07 50 86 95 84 - asso.scmf@gmail.com



Recensement, Mode d'emploi



La commune est concernée cette année par le recensement qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes. Plus la commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Le recensement permet

aussi de connaître les caractéristiques de la population : âges, professions, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique.

Le territoire communal a été divisé en 10 secteurs qui seront chacun recensés par un agent recenseur (voir photos ci-jointes). Celui-ci sera muni

d'une carte officielle qu'il devra vous présenter. Tenu au secret professionnel, il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser en ligne ou sur papier. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Jeanne NUNS



Lionel LESPILLEZ



Jérôme GHELEIN



Benjamin DECONINCK



Philippe JONAS



Elodie HASTREMENT



Michaël TEITE



Julien DELABARRE



Marie VANACKER



Nicolas BERTHELOOT



INFOS

Vous pouvez consulter le site :
www.le-recensement-et-moi.fr
Contacter M. Sébastien LAPORTE
Directeur Général des Services
03 28 49 77 77

Naissances

1er Juillet : Agathe BEGREM ; **27 Juillet** : Tiago VANDOOREN ;
30 Juillet : Ines DEHAUDT.
5 Août : Lucas DEQUIDT ; **12 Août** : Naël SAELENS ; **12 Août** : Candice GEKIERE ;
17 Août : Margaux DERAM ; **22 Août** : Félicie DEREPPER ; **28 Août** : Gabin MERTENS.
5 Septembre : Lou JOLY ; **11 Septembre** : Kenja FRANCOIS ; **12 Septembre** : Lou RETAUX ; **12 Septembre** : Margaux CATTOEN ; **22 Septembre** : Noé BARET.
7 Octobre : Elisa BLONDEZ ; **15 Octobre** : Amaury LE BORGNE GUIRAUD ;
21 Octobre : Lola THORIGNY ; **26 Octobre** : Simon DEMOL ; **27 Octobre** : Antonin DELASSUS ;
28 Octobre : Enaelle DEBUY.
2 Novembre : Valentin NUTTEN ; **3 Novembre** : Ambre CAILLIAU ; **16 Novembre** : Tom VANMERRIS ; **17 Novembre** : Capucine DECOTTIGNIES SAINT-MARTIN.
8 Décembre : Chloé DEQUEKER ; **16 Décembre** : Anaé DERAM ; **25 Décembre** : Jade FOUQUART ; **28 Décembre** : Lou KRELA.

Décès

19 Juillet : Renée VANLEMBROUCK ; **20 Juillet** : Robert SANSEN ; **26 Juillet** : Josiane JEANMENNE ; **26 Juillet** : Madeleine CORNILLE ; **29 Juillet** : Rachel GRAESCHEPE.
4 Août : Agnès MÜLLER ; **8 Août** : Julienne TAILHADES ; **9 Août** : Denise DEGRAND ;
16 Août : Jacqueline DECROO ; **27 Août** : Claude ELLEBOUDT ; **29 Août** : Lucienne GOVAERE.
3 Septembre : Pierre CAUCHETEUX ; **11 Septembre** : Ignace JAECQUES ;
11 Septembre : Marie Jeanne VANDYCKE ; **18 Septembre** : Adrien MALESYS ;
22 Septembre : Chantal TALLEU.
7 Octobre : Marie Thérèse DANNEELS ; **10 Octobre** : Ghislaine DEMAN ;
15 Octobre : Victor DEROO ; **22 Octobre** : Raymond FOLLIOT.
10 Novembre : Jeannine HUYGHE.
1er Décembre : Gérard LECOINTE ; **25 Décembre** : Marie-Madeleine DEBUY ;
29 Décembre : Raphaël LEBLEU.

Mariages

4 Juillet : José NUNS et Sylvie RUCKEBUSCH ; **11 Juillet** : Benoît SELIN et Patricia DERAM ; **18 Juillet** : Matthieu BECUWE et Noémie CARDINAEL ; **18 Juillet** : Anthony PACCOU et Lucie MERTENS.
8 Août : Samuel HEYMAN et Lucie BALLIEU ; **18 Août** : Franck DECRETON et Carole DECOSTER ; **22 Août** : Grégory BECOURT et Tetiana LATYSH ; **22 Août** : Christian ROGIER et Mauricette CAMPAGNE.
5 Septembre : Patrice MIELET et Nathalie GILLODTS ; **12 Septembre** : Jean-Pierre DEPRIESTER et Stéphanie TRUPIN ; **12 Septembre** : Clément WASSELYNCK et Marion DEWAELE ; **12 Septembre** : Guillaume ELLEBOUDT et Véronique ALLEXANDRE ;
14 Septembre : Christophe DETUNCQ et Annick NUTTEN ; **19 Septembre** : Martin CARPENTIER et Marion HUBERT.
17 Octobre : Alexandre DALLERY et Laurence SAFFRE.

Loisirs

Un resto, une recette...

On prend...

1 gros poulet de ferme 1.5 kg
6 carottes
½ tête de céleri rave
3 poireaux
sel, poivre
bouillon de volaille
crème liquide
15 gr de maïzena

6 personnes
Préparation : Environ 1h

On prépare...

Mettez votre poulet découpé dans 1 fait-tout
Ajouter les légumes découpés en cubes
Ajoutez du sel et du poivre
Ajoutez votre bouillon de volaille
Couvrir d'eau
Laissez cuire 1h30 environ

La sauce

Mettez du jus de cuisson avec des légumes dans une casserole
Mélangez la crème avec la maïzena
Ajoutez le tout au jus et portez à ébullition
Disposez votre poulet dans 1 plat et couvrir de sauce, accompagner de pommes vapeur



Waterzoï de poulet



L'Auberge du Noordmeulen
Anne et Jean-François
Route de Wormhout
03 28 48 11 18
www.aubergedunoordmeulen.fr

MOTS MÊLÉS

T	G	A	H	S	X	W	M	B	N	S	I	R	A	P
S	E	B	B	K	E	U	P	C	E	L	X	K	C	L
G	P	L	Y	M	S	T	Q	T	L	C	E	L	R	E
B	W	Q	E	I	U	L	E	Z	U	R	C	A	C	Y
D	W	F	C	T	K	C	I	F	E	Q	I	N	H	P
K	M	I	S	S	H	P	A	I	M	X	H	T	G	O
I	E	O	G	D	Q	O	N	M	R	U	X	E	O	M
N	E	V	X	C	E	N	N	H	E	E	F	R	M	P
L	L	A	B	T	O	O	F	M	T	O	L	N	S	I
J	N	A	L	L	E	S	S	S	S	V	V	E	N	E
O	A	U	B	S	I	I	K	P	O	U	U	N	I	R
Z	V	U	P	R	V	M	E	M	O	I	R	E	L	S
D	O	O	I	I	H	L	N	Z	L	B	K	Z	U	S
H	I	W	C	J	H	M	T	K	C	G	S	A	O	Y
R	S	O	L	I	D	A	R	I	T	E	O	B	M	E

Liste des mots à retrouver dans la grille

CIVISME
CLOOSTERMEULEN
ESPOIR
FÊTES
FOOTBALL
HOUBLONNIERE
IRIS
LANTERNE
MACUMBA
MEMOIRE
MISS
MOULINS
MUSICIEN
PARIS
POMPIER
SOLIDARITE
TÉLÉTHON
VOEUX

Volley



Certaines personnes seraient intéressées par la création d'un club de Volley-Ball mixte pour une pratique en loisir dans notre commune. Si vous avez envie de participer à cette aventure et que vous avez entre 16 ans et 74 ans, renseignez-vous en mairie au : 03 28 49 77 77.

Occupation du domaine public

Nous vous rappelons que l'occupation du domaine public (places, trottoirs, bordures de voiries...) est soumise à autorisation. De plus, la pose d'objets en bordure de voirie (jardinières, plots...) peut constituer un danger pour les véhicules (et vous pourriez être responsable en cas d'accident).

Orientation juridique

Les permanences d'orientation juridique de Mme Céline INGELAERE, Adjointe, ont lieu tous les 1er jeudi de chaque mois et uniquement sur rendez-vous. Tél : 03 28 49 77 77



Un partenariat a été signé entre la commune et la Société Protectrice des Animaux de la Vallée de la Lys. Quand un animal est trouvé sur la voie publique et ramené à la SPA. Les frais de fourrière et de garde seront à la charge du propriétaire.

ENCOMBRANTS



Collecte

Centre : 23 Mars 2016
Ecarts : 30 Mars 2016



Déchets Toxiques en Quantités Dispersées

Samedi 6 Février
Samedi 14 Mai
Samedi 6 Août
Samedi 19 Novembre
Passage du camion en déchetterie de 10h à 12h

Conciliateur de justice

Les permanences du conciliateur de justice de M. FROMENTEL, ont lieu tous les 1er et 3ème mardi du mois et uniquement sur rendez-vous. Tél : 03 28 49 77 77

Voyage

Il reste quelques places pour le voyage des aînés en Bretagne du 4 au 11 juin 2016.
Rens : 03 28 49 74 85



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.

Si vous recevez la télévision par l'antenne réseau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

- Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.
- Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.



www.recevoirLaTNT.fr
0970 818 818
(prix d'un appel local)



Rendez-vous

Dans le cadre de son festival « Musiques en Scène »
Le Rotary Club de CASSEL WORMHOUT EN FLANDRE

présente:

l'Orchestre de la GARDE REPUBLICAINE

Dimanche 13 mars 2016 à 15h
Salle Saint Exupéry de Steenvoorde

Les billets d'entrée sont déjà disponibles chez Luc VERRIELE au 42bis, rue des Cendres à Steenvoorde et au 06.76.03.96.08.

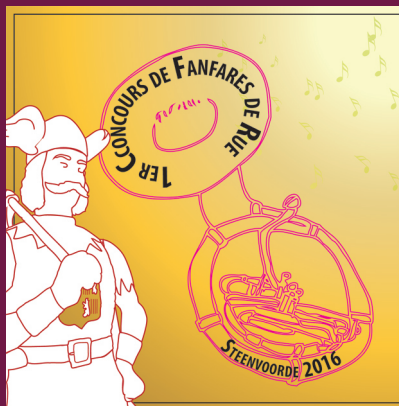


Le Club des Aînés organise une sortie pour la Revue de l'Orphéon le dimanche 6 Mars 2016 à 15H30 avec un déplacement en bus.

Renseignements et réservations à l'Office du Tourisme du Pays des Géants au 03 28 48 19 90.



CARNAVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL 2016



SAMEDI 23 AVRIL 2016

1^{er} Concours de Fanfares de Rue

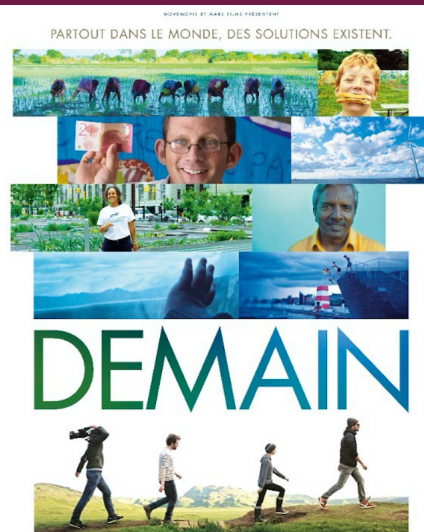
Avec la participation d'une douzaine de fanfares de rue de France, de Belgique et des Pays Bas.

- De 15h à 19h : Prestation des groupes sur la Grand Place
- De 15h à 19h : Prestation des groupes sur la Place Saint-Pierre
- De 20h à 01h environ : Animation à la salle des Fêtes

DIMANCHE 24 AVRIL 2016

- **Cortège à 15h**

- Présentation finale des groupes à partir de 16h30 devant la mairie
- Animation des cafés du centre de 18h à 22h



Mardi 1er Mars à 19H30
Salle des Fêtes

Et si montrer des solutions, raconter une histoire qui fait du bien, était la meilleure façon de résoudre les crises écologiques, économiques et sociales, que traversent nos pays ? Dans le film « Demain », sont présentés des pionniers qui réinventent l'agriculture, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation. En mettant bout à bout ces initiatives positives et concrètes qui fonctionnent déjà, ils commencent à voir émerger ce que pourrait être le monde de demain...